



Centre d'approvisionnement – bureau d'Ottawa
Salle 9N088C, 9^e étage
200, rue Kent
Ottawa (Ontario) K1A 0E6

21 septembre, 2020

addenda n° 2

Objet : Demande de Proposition n° **FP802-200064A**

Titre : EX HMCS Cormorant - Suppression permanente de menace de la pollution de l'environnement marin

Madame, Monsieur,

À la suite de la demande de proposition, le présent addenda (# 2) est d'informer les soumissionnaires des changements suivants et de répondre à la question suivante:

SUPPRIMER:

2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **(10) jours** civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

INSÉRER

2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **cinq (5) jours** civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou



peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

Question #1 :

Le soumissionnaire DOIT avoir au minimum 60 mois d'expérience dans l'industrie de sauvetage maritime ou l'industrie extracôtière, au cours des 15 dernières années suivant la date de clôture des soumissions et DOIT démontrer son expérience en fournissant un compte rendu détaillé des opérations d'évaluation et d'élimination des polluants complétés précédemment sur des navires abandonnés, à deux (2) reprises différentes accompagnées de références.

« Expérience dans l'industrie extracôtière » est excessivement vague, et peut être interprété comme l'exploration pétrolière et gazière, service de soutien à l'exploration pétrolière et gazière ou même l'industrie de la pêche. Le document de sollicitation n'aborde pas ce que signifie « l'industrie extracôtière »

Est-ce que le Canada peut clarifier comment et/ou pourquoi « l'industrie extracôtière » est pertinente à l'expérience requise par le Canada afin que les soumissionnaires satisfassent l'énoncé des travaux, plus précisément pour « démontrer son expérience en fournissant un compte rendu détaillé des opérations d'évaluation et d'élimination des polluants complétés précédemment sur des navires abandonnés, à deux (2) reprises différentes accompagnées de références. » ?

Réponse 1:

L'exigence est d'avoir 60 mois d'expérience en sauvetage maritime ou l'industrie extracôtière.

Il n'est pas nécessaire d'avoir l'expérience dans l'industrie extracôtière si le soumissionnaire peut rencontrer l'expérience de 60 mois en sauvetage maritime.

Remarque: Il est nécessaire que tous les soumissionnaires attribuent une date de début et de fin à chaque exemple fourni pour M1.

Toutes autres conditions générales de cette demande de proposition demeurent les mêmes.

Cordialement,

Stéphane Julien

Agent principal des contrats

Centre d'approvisionnement, Services du matériel et des acquisitions, 9N088C

Opérations financières et Gestion du Matériel

Pêches et Océans Canada

200, rue Kent, Ottawa, ON, K1A 0E6, CANADA

Téléphone : (343)-548-5181

Courriel : Stephane.Julien2@dfo-mpo.gc.ca